

L'Alliance pour les Droits de la Vie demande l'annulation d'une épreuve du baccalauréat contraire à la liberté de conscience

Article rédigé par *Alliance pour les droits de la vie*, le 18 juin 2005

Communiqué - Invités à "dégager des arguments en faveur de l'autorisation légale de l'IVG en France" sans possibilité d'arguments contraires, les candidats au Bac (première L, matière SVT - science de la vie et de la terre) ont subi une épreuve injuste.

L'Alliance pour les Droits de la Vie en conteste la légalité, au nom du principe de la liberté de conscience et de l'égalité entre les candidats.

Sur un sujet aussi délicat et intime, les convictions de chacun méritent d'être respectées ; or la question contestée est à sens unique et ne fait aucune place à une expression critique. Pour réussir, un candidat ayant une expérience ou des convictions personnelles contraires aux allégations de l'article était contraint :

- soit de se laisser imposer l'autre sujet (sans véritable possibilité de choix),
- soit de rendre une copie exprimant des opinions opposées à ses convictions.

Et surtout, les arguments avancés dans l'article tronqué du Monde qui était donné en appui de l'épreuve sont contestables et n'offrent pas au candidat la possibilité d'une critique :

- Comment peut-on laisser croire que "la légalisation de l'IVG n'a pas eu d'impact démographique" et qu'"une IVG ne constitue pas une naissance en moins mais une naissance reportée à plus tard dans un contexte plus favorable" ? C'est nier la réalité : sur les 220 000 femmes qui recourent à l'IVG annuellement, une forte proportion - qu'il faudrait pouvoir indiquer aux candidats - termineront ainsi leur vie féconde, pour de multiples raisons.

- Comment une réflexion sur un tel sujet peut-elle occulter le fait que 86% des femmes considèrent que "l'IVG a des conséquences psychologiques difficiles à vivre" (sondage BVA réalisé auprès de 1000 femmes en janvier 2005) ?

- Comment résumer la question de l'IVG au "passage d'un modèle de maternité sous contrainte à celui de maternité choisie" ? Orienter les candidats à soutenir une position aussi idéologique, c'est méconnaître l'expérience de tant de femmes qui subissent des pressions, en particulier de leur compagnon, pour qu'elles renoncent à une maternité désirée.

- Comment affirmer que "depuis trente ans, le nombre d'enfants souhaités par les Français est inchangé" et que "les femmes en ont toujours autant" sans préciser qu'il existe toujours un fort désir d'enfant non satisfait (exemple : sondage TNS-Sofres de juin 2005).

L'Alliance pour les Droits de la Vie demande au ministre de l'Education nationale l'annulation de l'épreuve. Elle se propose de rassembler les élèves qui auraient subi un préjudice pour faire valoir éventuellement leur droit en Justice si leur recours hiérarchique auprès du ministre échouait.

L'Alliance pour les Droits de la Vie est une association loi 1901 présidée par le docteur Xavier Mirabel. Elle développe des actions d'écoute et d'aide aux femmes enceintes comme à celles qui ont subi l'avortement. Elle diffuse des dépliants de sensibilisation en faveur d'une alternative à l'IVG (dernière publication sur ce thème : Les femmes et l'IVG, Sondage et témoignages, janvier 2005).

> Pour dialoguer sur le blog de l'ADV : <http://www.femmes-ivg.org>

> Contact presse : Caroline Roux – Tél. : 06 62 48 92 47

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>